

## Question orale

### **A quand une réponse à mon postulat « pour une plus grande participation démocratique » ?**

Déposée en février 2007, soit depuis plus de 2 ans et demie, ma motion, transformée en postulat après la commission, intitulée « pour une plus grande participation démocratique » n'a toujours pas trouvé de réponse de la part du Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil a renvoyé le postulat au Conseil d'Etat le 7 septembre 2007, soit il y a plus de 2 ans.

En espérant que le Conseil d'Etat sera plus rapide concernant la modification de l'article 144 de la Constitution vaudoise voté la semaine dernière, je pose la question suivante :

Quand le Conseil d'Etat répondra-t-il à ce postulat et pour quelles raisons n'a-t-il pas respecté les délais figurant dans la LGC ?

Lausanne, le 3 novembre 2009

Yves Ferrari.

